

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Mardi le 1er août 2017, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents : Maurice Chrétien, maire
René Desrosiers, conseiller

Absences: Michelle Clouâtre, conseillère
Noëlla Ouellet, conseillère
Gilbert Béland, conseiller
Sylvain Paradis, conseiller
Michel Paris, conseiller

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

Le maire constate le défaut de quorum.

Madame la conseillère Noëlla Ouellet arrive à 20h05.

Monsieur le conseiller Michel Paris arrive à 20h40.

M. le maire constate qu'il y a quorum et que l'assemblée peut débiter.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h40 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-08-125

Il est proposé par Michel Paris, appuyé par Noëlla Ouellet et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessous, tout en maintenant le point VARIA ouvert :

1. Ouverture de la séance du conseil;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès verbal;
4. Mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
5. Dépôt du rapport des activités du mois de juin 2017 - Service de l'urbanisme, permis et inspection;
6. Correspondance;
7. Lecture des revenus et dépenses du mois;
8. Approbation des comptes;
9. Autorisation d'achat d'une flèche de signalisation pour la niveleuse;
10. Adoption du règlement no 296-2017 relatif à la délégation de pouvoir de former un comité de sélection;
11. Appropriation des surplus accumulés non affectés;
12. Modifications du budget initial 2017;
13. Demande de renouvellement du certificat d'autorisation pour la disposition des eaux usées de la salle communautaire;
14. Résolution afin de déterminer les travaux réalisés sur les chemins municipaux;
15. Approbation du constat de dommages suites aux inondations d'avril et mai 2017;
16. Travaux de reprofilage de fossés;
17. Résolution relative aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT);
18. Résolution d'appui - Accaparement et financiarisation des terres agricoles;

19. Demande d'autorisation du MTMDET pour circulation sur la route Sainte-Jeanne-d'Arc;
20. Demande d'autorisation du Groupe Lechasseur pour circulation sur la route Sainte-Jeanne-d'Arc les 17 et 18 août 2017;
21. Mandat au service d'ingénierie de la MRC de la Mitis - Offre du 1er août 2017 - Services professionnels pour coordination et réalisation des plans et devis relatifs à la réfection du 2e Rang de Massé et d'une partie de la route du Portage;
22. Nomination d'un responsable en octroi de contrat concernant l'appel d'offres 2017-03;
23. Varia;
24. Période de questions;
25. Levée de la séance du conseil.

3- LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2017-08-126

Proposé par Noëlla Ouellet
 Appuyé par René Desrosiers
 Et résolu à l'unanimité l'acceptation des procès-verbaux des 4 et 20 juillet tel que lus et présentés.

4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

5- DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MOIS DE JUIN 2017 - SERVICE DE L'URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

La directrice générale remet à chacun des élus le **rapport déposé par Michel Lagacé, inspecteur en bâtiment**, concernant les activités pour le mois de juin 2017 pour le service d'urbanisme, permis et inspection.

6- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

7- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

8- APPROBATION DES COMPTES

2017-08-127

Proposé par Michel Paris
 Appuyé par René Desrosiers
 Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$76 017.95 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

9- AUTORISATION POUR ACHAT D'UNE FLÈCHE DE SIGNALISATION POUR LA NIVELEUSE

2017-08-128

Proposé par Noëlla Ouellet
 Appuyé par Michel Paris
 Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise **l'achat d'une flèche de signalisation au LED** pour la niveleuse auprès de Signalisation Lévis et ce, pour un montant de \$950 avant taxes.

10- ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 296-2017 RELATIF À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE FORMER UN COMITÉ

2017-08-129

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc est appelée à l'occasion à adjuger un contrat relatif à la fourniture de services professionnels pour lequel, conformément à la loi, un comité de sélection doit

être formé et un système de pondération et d'évaluation des offres doit être établi;

ATTENDU QUE selon l'article 936.0.13 du Code municipal du Québec, le conseil doit, par règlement, déléguer à tout fonctionnaire ou employé le pouvoir de former un comité de sélection et que le conseil peut fixer les conditions et modalités d'exercice de la délégation;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par Michel Paris à la séance ordinaire du 4 juillet 2017;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'emploi du générique masculin aux présentes a pour seul but d'alléger le texte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Paris, appuyé de René Desrosiers et résolu à l'unanimité que le **règlement portant le numéro 296-2017 relatif à la délégation de pouvoir de former un comité de sélection** soit adopté.

11- APPROPRIATION DES SURPLUS ACCUMULÉS NON AFFECTÉS

2017-08-130

Proposé par Noëlla Ouellet
Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **affecte un montant de \$2652.16 des surplus accumulés non affectés** pour les dépenses non budgétées suivantes de l'année 2017:

- Achat d'un réservoir à essence (450 L) avec pompe à essence (15 gal.) (\$1553.81)
- Pompe 3 po Franklin (\$629.60)
- 2 dévidoirs de boyaux d'air rétractable (3/8" x 50') et (1/2" x 50') (\$468.75)

12- MODIFICATIONS DU BUDGET INITIAL 2017

2017-08-131

Proposé par Noëlla Ouellet
Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc effectue une **modification au budget initial 2017** concernant les dépenses pour l'année 2017 comme décrit ci-dessous, suite à des dépenses plus élevées ou imprévues :

02-130-00 Gestion financière et administration

02-130-00-419 *Formation et perf.* + 300 **02-130-00-524** *Entr. et rép. ameubl.* -300

02-190-00 Autres

02-190-00-999 *Contribution FQM* + 22 **02-130-00-524** *Entr. et rép. ameubl.* -22

02-220-00 Protection contre l'incendie

02-220-00-952 *Fourn. serv. inc.-Ville Mt-Joli* +12000 **02-220-00-951** *Q/P Rédempt* -12000

02-330-00 Enlèvement de la neige

02-330-00-523 *Remorquages* +504 **02-330-00-643** *Vêtements* -504

02-701-30 Patinoire

02-701-30-140 *Rém. - patinoire* +100

02-701-50-699 *Articles de sport T.d.Jeux* -100

02-701-50 Parcs et terrains de jeux

02-701-50-631 *Carburant* +200

02-701-50-699 *Articles de sport T.d.Jeux* -200

02-702-90 Autres

02-702-90-992 *Jardins comm.* +82

02-702-90-951 *Paniers nouv. naiss.* -82

13- DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LA DISPOSITION DES EAUX USÉES DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

2017-08-132

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc demande au Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques, le **renouvellement du certificat d'autorisation pour l'exploitation du système à vidange périodique desservant notre salle communautaire** et ce, pour une nouvelle période d'un an soit du 21 septembre 2017 au 21 septembre 2018, étant donné que le projet d'assainissement n'est pas encore réalisé. Une demande est faite afin que les frais exigibles pour l'obtention de ce certificat soient assumés par le programme d'aide aux municipalités dévitalisées.

14- RÉSOLUTION AFIN DE DÉTERMINER LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

2017-08-133

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **décète les travaux de voirie suivants**, soit des travaux de rechargement de gravier sur certains chemins municipaux tel que décrit ci-dessous:

RECHARGEMENT DE GRAVIER

- **Route Sainte-Jeanne-d'Arc (à partir de l'intersection du Rang 2 Cabot vers les limites de St-Moïse)**

- Sur une distance de 1 km (par section) - 275 tonnes de gravier

Total :1 km - 275 tonnes de gravier

- **Rang 1 Massé (à partir de la route Massé)**

- À 0.1 km: distance 1 km - 99 tonnes de gravier

- À la fin du rang (du no civique 185 au no civique 195): Distance de 150 mètres - 32 tonnes

Total: 1150 mètres - 131 tonnes de gravier

- **Rang 2 Massé (à partir du no civique 208)**

- Sur une distance de 1500 mètres - 160 tonnes de gravier

Total: 1500 mètres - 160 tonnes de gravier

- **Rang 2 Massé (à partir de la route du Portage)**

- Sur une distance de 1.5 km - 17 voyages de tuf

Total: 1.5 km - 17 voyages de tuf

- **Rang 2 Massé (à partir de la route du Portage)**

- À 300 mètres: Distance de 200 mètres - 96 tonnes de gravier

Total: 200 mètres - 96 tonnes de gravier

➤ **Route du Portage (à partir de l'intersection avec le 3e Rang de Massé direction La Rédemption)**

- À 1.0 km: distance 50 mètres - 1 voyage de tuf
- À 1.0 km: distance 50 mètres - 16 tonnes de gravier

Total: 50 mètres - 1 voyage de tuf et 16 tonnes de gravier

➤ **Chemin Mistigouguèche (après pont)**

- À 100 mètres du pont de la rivière Mistigouguèche, sur une distance de 50 mètres - 2 voyages de tuf
- À 100 mètres du pont de la rivière Mistigouguèche, sur une distance de 50 mètres - 16 tonnes de gravier

Total: 50 mètres - 2 voyages de tuf et 16 tonnes de gravier

➤ **3e Rang de Massé Ouest (à partir du chemin Mistigouguèche)**

- À 2 km : distance de 30 mètres - 16 tonnes de gravier
- À 3 km: distance de 30 mètres - 16 tonnes de gravier

Total: 60 mètres - 32 tonnes de gravier

➤ **3e Rang de Massé Ouest (à partir de la route du Portage)**

- À 750 mètres: distance de 200 mètres - 96 tonnes de gravier

Total: 200 mètres - 96 tonnes de gravier

Rechargement total sur une distance de 4210 mètres, pour un total de 20 voyages de tuf et 822 tonnes de gravier

15- APPROBATION DU CONSTAT DE DOMMAGES SUITES AUX INONDATIONS D'AVRIL ET MAI 2017

2017-08-134

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **approuve le constat de dommages** tel que soumis aux élus par la directrice générale pour les dommages survenus à nos routes **suite aux inondations de fin avril et début mai 2017**. Ce constat a été préparé par la directrice générale Louise Boivin et le préposé aux travaux de voirie Jacques Sirois, et sera soumis au Ministère de la Sécurité Publique dans le cadre du programme général d'aide financière lors de sinistres.

16- TRAVAUX DE REPROFILAGE DE FOSSÉS

2017-08-135

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc retient les services de **Constructions Jalbert et Pelletier Inc.** afin d'effectuer des **travaux de reprofilage de fossés** dans le chemin Tour-du-Lac et une partie du 4e-et-5e Rang de Massé selon les taux horaires et machinerie détaillée à leur offre de services du 24 juillet 2017.

17- RÉSOLUTION RELATIVE AUX ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (OGAT)

2017-08-136

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement est présentement en consultation sur le renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT);

CONSIDÉRANT QUE les futures OGAT auront un impact majeur sur la planification du territoire québécois pour les 15 à 20 prochaines années;

CONSIDÉRANT QU'une présentation de la démarche de renouvellement des OGAT s'est tenue à Rimouski le 29 mai dernier;

CONSIDÉRANT QUE la présentation du MAMOT lors de la rencontre du 29 mai dernier annonçait des OGAT plus souples et adaptées au contexte rural;

CONSIDÉRANT QUE les projets de documents des futures OGAT mettent en lumière un très faible diagnostic des milieux ruraux, qui ne représente pas notre réalité rurale éloignée des grands centres urbains;

CONSIDÉRANT QUE le contenu des futures OGAT vise principalement des enjeux urbains, voir métropolitains;

CONSIDÉRANT QUE les futures OGAT demandent que soit mis en place des pôles régionaux et d'y concentrer tous types de développement au détriment des autres municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les futures OGAT exigent 136 actions obligatoires pour les MRC afin de se conformer, et ce, dans des champs de compétences municipaux inédits, voire dépassant les compétences réelles établies par le cadre juridique en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les exigences des futures OGAT en matière agricole sont démesurées et peu justifiées, notamment dans les milieux ruraux périphériques;

CONSIDÉRANT QUE les futures OGAT vont augmenter de manière très importante la lourdeur administrative déjà présente, notamment lors des modifications ou révisions de schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT QUE les futures OGAT vont à l'encontre de l'esprit de la nouvelle loi 122 visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs;

CONSIDÉRANT QUE le calendrier actuel de consultation et les courts délais impartis aux MRC du Bas-Saint-Laurent rendent difficiles toute analyse en profondeur des documents d'orientation ainsi que toute participation significative à leur renouvellement;

CONSIDÉRANT les élections municipales du 5 novembre 2017.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Michel Paris, appuyé par Noëlla Ouellet et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc :

- 1) signifie son insatisfaction auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire eu égard au contenu des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire;
- 2) demande à ce même ministère de prolonger la période de consultation au moins jusqu'en janvier 2018 sur le renouvellement des OGAT afin de traverser la période des élections municipales et de permettre à l'ensemble des MRC et municipalités du Bas-Saint-Laurent d'analyser les implications de ce nouveau document;
- 3) demande à ce même ministère de reconsidérer son approche en aménagement du territoire pour les milieux ruraux périphériques, notamment en créant des OGAT distinctes pour ces milieux ou en

améliorant significativement la modulation des OGAT selon la typologie réelle des territoires du Québec;

4) demande qu'une nouvelle consultation régionale sur le contenu des OGAT soit réalisée à la suite de la prise en compte des différentes préoccupations régionales et municipales exprimées.

18- **RÉSOLUTION D'APPUI - ACCAPAREMENT ET FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES**

2017-08-137

CONSIDÉRANT les annonces récentes de la participation financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de la société agricole PANGEA;

CONSIDÉRANT l'acquisition de terres par PANGEA dans la MRC de Kamouraska tout juste après l'annonce de ces investissements agricoles et également la recrudescence de leurs achats dans la région de Montmagny;

CONSIDÉRANT QUE d'autres investisseurs et fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;

CONSIDÉRANT QUE la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de la relève agricole du Québec a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solution concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, en collaboration avec l'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent, a soumis un mémoire à la CAPERN le 17 mars 2015 et 47 résolutions d'appui provenant de MRC, de municipalités et de partenaires présentant les craintes de la relève et des producteurs sur le phénomène de l'accaparement des terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées depuis plus de 2ans;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations de la CAPERN, dont la mise en place d'une base de données n'a pas encore été livrée et rendue disponible pour permettre une analyse et suivi du phénomène d'accaparement des terres;

Il est proposé par René Desrosiers
Appuyé par Michel Paris

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc demande au gouvernement du Québec:

- Que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels;
- Que soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce **problème d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles.**

19- DEMANDE D'AUTORISATION DU MTMDET POUR CIRCULATION SUR LA ROUTE SAINTE-JEANNE-D'ARC

2017-08-138

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) remplacera un ponceau sur la route Massé dans la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc;

Considérant que le MTMDET demande à la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc l'autorisation de détourner la circulation par la route Sainte-Jeanne-d'Arc durant la durée des travaux estimée à trois semaines;

En conséquence, il est proposé par Michel Paris, appuyé par Noëlla Ouellet et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc:

- **Autorise le MTMDET à détourner la circulation sur la route Sainte-Jeanne-d'Arc pour la durée des travaux;**
- Demande au MTMDET d'être responsable du nivelage de la route, du rechargement du gravier, du contrôle du soulèvement de la poussière et de la signalisation pendant la durée des travaux;
- Demande au MTMDET de remettre la route dans son état initial.

20- DEMANDE D'AUTORISATION DU GROUPE LECHASSEUR POUR CIRCULATION SUR LA ROUTE SAINTE-JEANNE-D'ARC LES 17 ET 18 AOÛT 2017

2017-08-139

Considérant que le Groupe Lechasseur doit effectuer des travaux pour le MTMDET sur la route Massé;

Considérant que le Groupe Lechasseur demande à la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc l'autorisation de détourner la circulation par la route Sainte-Jeanne-d'Arc pour une période de deux jours, soit les 17 et 18 août 2017;

En conséquence, il est proposé par Noëlla Ouellet, appuyé par René Desrosiers et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc:

- **Autorise le Groupe Lechasseur à détourner la circulation sur la route Sainte-Jeanne-d'Arc pour la durée des travaux qui auront lieu les 17 et 18 août 2017;**
- Demande au Groupe Lechasseur d'être responsable du contrôle du soulèvement de la poussière en arrosant la dite route et de la signalisation pendant la durée des travaux;
- Demande au Groupe Lechasseur de remettre la route dans son état initial.

21- MANDAT AU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC DE LA MITIS - OFFRE DU 1er AOÛT 2017 - SERVICES PROFESSIONNELS POUR COORDINATION ET RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS RELATIFS À LA RÉFECTION DU 2E RANG DE MASSÉ ET D'UNE PARTIE DE LA ROUTE DU PORTAGE

Cet item de l'ordre du jour est reporté à une assemblée ultérieure.

22- NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE CONTRAT CONCERNANT L'APPEL D'OFFRES 2017-03

Cet item de l'ordre du jour est reporté à une assemblée ultérieure.

23- VARIA

Aucun point n'est ajouté au "varia".

24- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 21h45 et se termine à 22h00.

25- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par Noëlla Ouellet la fermeture de l'assemblée à 22h00.

Je, Maurice Chrétien, maire, reconnais en signant le présent procès-verbal que ma signature apposée ci-dessous équivaut à la signature de toutes et chacune des résolutions du dit procès-verbal tel qu'exigé par l'article 142 (2) du Code Municipal.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière